

pour un poste à plein temps vacant de

Salarié(e) à tâche manuelle

Carrière H1 de la convention collective de travail

pour les besoins du

Service de conciergerie – équipe concierges

Profil :

- savoir travailler de façon responsable et de manière autonome
- être flexible au niveau de l'horaire de travail

Conditions requises :

- jouir des droits civils et politiques,
- offrir les garanties de moralité requises,
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique et psychique requises pour l'exercice de la tâche,
- avoir une connaissance adaptée au niveau de carrière des trois langues administratives, telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues,
- être détenteur/trice du permis de conduire B

Service / département :

Le futur titulaire sera affecté au service de conciergerie.

Statut et carrière :

Le futur titulaire sera engagé sous le statut du salarié à tâche manuelle, carrière H1, conformément aux dispositions de la convention collective de travail pour les salarié(e)s de la commune de Strassen.

Degré d'occupation :

100% correspondant à 40 heures hebdomadaires à prester selon le plan de travail établi. Les horaires de travail varieront en fonction des besoins de service et pourront comprendre des plages de travail nocturnes. Les samedis et dimanches pourront figurer parmi les jours de travail.

Missions :

- assurer l'entretien du bâtiment et exécuter de petits travaux tels que le remplacement d'ampoules, le perçage de trous dans des murs, le dégagement de tuyaux, etc
- fixer des RV avec des firmes spécialisées pour des travaux d'entretien ou de réparation plus importants et surveiller la bonne exécution de ces travaux
- commander et gérer le matériel nécessaire au bon fonctionnement du bâtiment
- contrôler le travail des équipes de nettoyage et mettre à leur disposition le matériel de travail adéquat
- entretenir les alentours immédiats du bâtiment, tels que chemin d'accès, parkings, cours, aires de verdure et assurer le déneigement pendant la saison hivernale
- remplacer un autre concierge pour des raisons de maladie ou de congé
- exécuter toute mission relative aux besoins de l'équipe conciergerie

- exécution de tous les travaux quelconques pouvant incomber au service de régie communal

Rémunération :

La rémunération se fera sur base de la convention collective, carrière H1.

A titre indicatif, le salaire minimal de départ brut serait pour 03/2025 de 4.003,34 € au NI 944,43. S’y ajoutera le cas échéant l’allocation de famille (29 PI).

Date prévue d’entrée en service :

Dès que possible, après la nomination par le collège échevinal.

Pièces à joindre obligatoirement :

- 1) une copie de la carte d’identité ou du passeport
- 2) un extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois à la date de la présentation de la demande
- 3) une copie du (des) diplôme(s), certificat(s) et/ ou attestation(s) requis pour la formation exigée
- 4) une notice biographique certifiée sincère et mentionnant de façon détaillée notamment la formation scolaire et l’expérience professionnelle acquise antérieurement par le candidat

Délai de remise des candidatures :

Vendredi, 28 mars 2025 au plus tard

Contact :

Administration communale de Strassen : Adresse postale : B.P. 22, L-8001 Strassen ;
Adresse : 1, place Grande-Duchesse Charlotte
Tél. : 31 02 62 1
Site internet : www.strassen.lu

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Matricule :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. : E-mail :

déclare par la présente avoir pris connaissance de ce qui précède et m’engage, en cas d’engagement, à m’y conformer.

Signature :